

# NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
011 Charges diverses de gestion	487 000,00	6419 Remboursement sur rémunération	15 000,00
012 Charges de personnel	950 000,00	70 Produits des services	217 600,00
65 Charges de gestion courante	220 730,00	73 Impôts et taxes	1 435 033,00
014 Atténuation de produit ( AC)	195 260,62	74 Dotations et subventions	192 134,00
66 Charges financières	4 000,00	75 Produits de gestion courante	24 500,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	<b>1 856 990,62</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement :</b>	<b>1 884 267,00</b>
6811-042 Ecriture amort ACI	24 175,00	7768-042 Neutralisation des amort	24 175,00
6811-042 Ecriture amort sub patrimoine	788,00	7768-042 Neutralisation amort sub patrimoine	788,00
6811-042 Régul amort fond de concours	187 345,83	7768-042 Neutralisation amort fond de concours	187 345,83
023 Virement à la section d'investissement	112 106,58	002 Excédent de fonctionnement 2024	84 830,20
<b>TOTAL</b>	<b>2 181 406,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 181 406,03</b>

## LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'équilibrent avec les recettes à 2 181 406.03€.

### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	% évol
011 Charges diverses de gestion	469 156,14	487 000,00	4%
012 Charges de personnel	922 214,55	950 000,00	3%
65 Charges de gestion courante	144 082,95	220 730,00	53%
014 Atténuation de produit ( AC)	195 260,62	195 260,62	0%
66 Charges financières	5 479,13	4 000,00	-27%
67 Charges exceptionnelles			
<b>Dépenses réelles de fonctionnement :</b>	<b>1 736 193,39</b>	<b>1 856 990,62</b>	<b>7%</b>
675 produit des cessions			
6811-042 Ecriture amort ACI		24 175,00	
6811-042 Ecriture amort sub patrimoine		788,00	
6811-042 Régul amort fond de concours		187 345,83	
023 Virement à la section d'investissement		112 106,58	
<b>TOTAL</b>		<b>2 181 406,03</b>	

### 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Pour l'année 2025, l'inflation annoncée est moindre que l'année dernière et annoncée autour de 1.4 % et 1.8 %.

Avec la mise en route du restaurant scolaire en septembre prochain, plusieurs postes en fonctionnement seront impactés (seulement sur 4 mois) ce qui nous permettra de mieux appréhender le prochain budget...

#### Les postes impactés :

- Maintenance : Prévoir un contrat pour les 3 points de contrôle obligatoire (hotte, froid et bac à graisse), le nettoyage des baies vitrées.
- Contrat de service : le salaire du chef mis à disposition et à partir des vacances de toussaint, achat en liaison froide des repas de l'ALSH.
- Téléphonie : une ligne téléphone/internet pour le chef
- Electricité et eau
- Réception avec l'inauguration
- A noter également qu'avec les plantations faites autour du restaurant scolaire et du cimetière, la consommation du Bas-Rhône va être plus importante (BRL).
- Suite à la liquidation de Ferrer, la commune a repris la gestion du compte prorata (dépenses communes du chantier). Nous avons en charge jusqu'à la fin du chantier (avril/mai) la location des bennes, les compteurs électriques, le nettoyage de la base de vie du chantier, la surveillance vidéo...

A noter que nous retrouverons en recettes le remboursement de chaque entreprise sur ces postes.

### **Autres postes à prévoir à la hausse :**

- La maintenance en année pleine sur les nouveaux contrats de Computer.
- L'augmentation des primes d'assurance en partie due à l'augmentation nationale sur les taxes catastrophes naturelles et l'augmentation des surfaces des bâtiments à assurer, a été maîtrisée après négociation.
- prise en charge des frais de scolarité dans un établissement accueillant les enfants en situation de handicap pour 2 enfants.

### **Les postes en baisse :**

- Baisse du coût de l'électricité : Hérault Energie annonce une baisse de 15%, nous avons toutefois prévu un surplus de consommation sur le nouveau restaurant scolaire à partir de septembre.

## **012 CHARGES DE PERSONNEL**

**Des incertitudes sur le retour des agents en arrêt maladie ...** il est donc prévu des crédits pour les remplacer.

**Le glissement vieillesse technicité :** plusieurs avancements d'échelon et deux avancements de grade.

**L'augmentation de 4% de la cotisation CNRACL :** les cotisations CNRACL passent au 01 janvier 2025 de 31.65% à 34.65% soit un budget à prévoir de 11k€.

**Un effort sera fait sur le recrutement des agents sur les temps d'ALSH :** pour maîtriser le poste des charges de personnel.

### **La mise en service du restaurant :**

- ***Sur les augmentations du temps de travail de nos agents sur le temps scolaire :***

En plus de la mise à disposition du chef (contrat payé sur le chapitre 011) il est prévu une augmentation du temps de travail de nos agents autour de 18h de plus par semaine.

Les agents effectuant les trajets demeurent inchangés : on a 3 agents par groupe de 60 enfants.

- ***Sur les augmentations du temps de travail des agents sur les vacances scolaires (en liaison froide) :***

En ouvrant en liaison froide le restaurant pendant les vacances scolaires, on améliore le service : plus de confort, plus de place, meilleures conditions de stockage et d'hygiène ...

On augmente les dépenses sur les points suivants :

- Il faut 2 agents pour remettre en température, préparer, servir et nettoyer la salle...
- On prend en charge les repas des animateurs
- L'achat des repas au SIVU sera compensé par les paiements des familles.

Pour 2025, cela ne concerne que les vacances de Toussaint, la dépense est prévue au BP.

## **065 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Le chapitre est évalué en légère augmentation pour couvrir notamment la hausse de la subvention au CCAS (suite au désistement du département sur le budget de RPE, notre participation pour équilibrer le budget du CCAS est augmentée de 4k€.

On note une baisse des subventions aux associations de -6.5k€ (pas voyage scolaire, pas de demande du FDJ, suppression de certaines...).

Notre participation au SIVOM est en légère hausse. (Farigoule et Fondespierre).

La différence significative par rapport à 2024 provient des crédits provisionnés à hauteur de 70 k€, qui ne sont pas affectés.

## 014 ATTENUATION DE PRODUIT

Pour rappel, notre Allocation Compensatrice versée à la Métropole de Montpellier a été réévaluée l'année dernière. L'ACF et L'ACI se maintiennent au même niveau qu'en 2024.

## 066 CHARGES FINANCIERES

En baisse car seulement une régularisation faite début janvier 2025.

## Les dépenses et recettes d'ordre

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et investissement n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de la collectivité. IL s'agit de jeux d'écritures qui ne donne pas lieu à encaissement ni décaissement.

Les dépenses et recettes s'équilibrent entre sections, elles apparaissent en couleurs sur les présentations.

Sur l'amortissement : les communes de moins de 3500 habitants sont obligées d'amortir les subventions d'équipement versées. Pour nous, il s'agit des aides versées aux particuliers pour la mise en valeur du patrimoine et des AC ou fonds de concours versés à la métropole. La neutralisation est facultative et pratiquée car elle limite les conséquences budgétaires de l'amortissement.

**On note cette année** que la Trésorerie de Montpellier nous demande de régulariser l'amortissement des fonds de concours versés à la métropole en 2017 pour la rue du Moulin (91 150.52€) et le fond de concours 2022 pour la rue du Bassin (96 195.31€) soit un total de 187 345.83€.

## LES RECETTES

RECETTES	CA 2024	BP 2025	% évol
6419 Remboursement sur rémunération	47 751,66	15 000,00	-69%
70 Produits des services	207 567,75	217 600,00	5%
73 Impôts et taxes	1 415 195,40	1 435 033,00	1%
74 Dotations et subventions	190 061,50	192 134,00	1%
75 Produits de gestion courante	31 655,33	24 500,00	-23%
76 Produits financiers	135,02		
<b>Recettes réelles de fonctionnement :</b>	<b>1 892 366,66</b>	<b>1 884 267,00</b>	<b>-0,4%</b>
7768-042 Neutralisation des amort		24 175,00	
7768-042 Neutralisation amort sub patrimoine		788,00	
7768-042 Neutralisation amort fond de concours		187 345,83	
7718 produits exceptionnels			
002 Excédent de fonctionnement 2024		84 830,20	
<b>TOTAL</b>		<b>2 181 406,03</b>	

## 013 (6419) ATTENUATION DE CHARGES

Les crédits sont prévus en baisse par rapport à 2024.

## 70 PRODUIT DES SERVICES

- Une augmentation des tarifs des garderies du matin et du soir. Les tarifs actuels sont les suivants :
  - Le tarif de la garderie du matin est unique, à 0.70€
  - Le tarif de la garderie du soir est fonction du nombre d'enfant à charge :
    - 1.50€ famille avec 2 enfants (ou plus de 2) à charge,
    - 1.70€ famille avec un enfant à charge.

La dernière évolution du tarif a eu lieu en mai 2023, or depuis cette date il y a eu une augmentation du coût des charges de personnel avec : les augmentations en mai 2023 du smic 2.22%, en juillet 2023 de l'augmentation du point d'indice de 1.5%, en janvier 2024 l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, ainsi que la mise en place en septembre 2023 d'un agent supplémentaire (1h) en début de garderie maternelle, en juin 2024 la prime pouvoir d'achat et la revalorisation de l'IFSE.

La contribution financière des familles ne couvre pas la moitié des charges de personnel affectées à ces garderies.

Afin de compenser l'augmentation du coût du travail et afin que les tarifs ne soient pas complètement déconnectés du coût réel du service, le conseil municipal décide d'une augmentation de 0.20€ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

- tarif unique pour la garderie du matin à 0.90€,
  - tarif de la garderie du soir en fonction du nombre d'enfant à charge :
    - 1.70€ famille avec 2 enfants (ou plus de 2) à charge,
    - 1.90€ famille avec un enfant à charge.
- 
- Suite à la mise en place d'un nouveau contrat d'entretien et plusieurs interventions onéreuses sur l'aire de lavage, nous avons refacturé aux agriculteurs ces dépenses ce qui entraîne une augmentation du poste de +2k€.
  - Petite hausse également pour l'ALSH car plusieurs mini camps ont lieu cet été.
  - Concernant les redevances d'occupation du domaine public : on peut déjà prévoir une hausse du poste car plus d'exposants à la fête de la truffe 2025 (6.5K€), maintien de la « promenade des artistes » en septembre prochain, le droit de place du restaurant et l'arrivée d'un nouveau food truck.

## 73 IMPOTS ET TAXES

Le fond de péréquation des ressources intercommunales n'est pas encore notifié et est évalué au niveau de 2024.

- La taxe additionnelle des droits de mutation est évaluée à la baisse.
- La loi de finances a revalorisé les bases de 1.71%. La base de notre foncier bâti augmente de 3.8%, ce qui génère à taux constant un produit supplémentaire de 40k€.

La commission des finances propose au conseil le vote d'une augmentation de 1% du FB et de la TH qui générerait 10.7k€ de plus que le produit à taux constant.

### Produits des taxes à taux constants

	bases 2025	Taux 2025	Produits	
taxe foncier bati	2 487 000	41,97	1 043 794	
taxe foncier non bati	66 900	75,07	50 222	
Taxe d'habitation	164 700	16,48	27 143	
<b>Produit attendu 2025 :</b>			<b>1 121 158</b>	<b>40 769</b>

de plus que le produit perçu en 2024

### Augmentation du foncier bati et de la taxe d'habitation de 1%

	bases 2025	Taux 2025	Produits	↗
taxe foncier bati	2 487 000	42,39	1 054 239	1%
taxe foncier non bati	66 900	75,07	50 222	
Taxe d'habitation	164 700	16,64	27 406	1%
<b>Produit attendu 2025 :</b>			<b>1 131 867</b>	<b>10 709 €</b>

de plus que le produit à taux constant

Le Conseil Municipal, après discussion, délibération et vote :

- Décide à l'unanimité (17 voix pour) :
  - De porter la taxe sur le foncier bâti de 41.97% à **42.39%**
  - De porter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 16.48% à **16.64%**
- Décide à la majorité (9 voix pour et 8 contre) :
  - De porter la taxe sur le foncier non bâti à 75.07% à **75.82%**

Les taux et produits votés sont les suivants :

### Augmentation des trois taxes de 1%

	bases 2025	Taux 2025	Produits	↗
taxe foncier bati	2 487 000	42,39	1 054 239	1%
taxe foncier non bati	66 900	75,82	50 724	1%
Taxe d'habitation	164 700	16,64	27 406	1%
<b>Produit attendu 2025 :</b>			<b>1 132 369</b>	<b>11 211</b>

de plus que le produit à taux constant

## 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

● La DGF baisse cette année de 3.8 k€. Malgré une légère hausse du fait de l'augmentation de la population, notre potentiel fiscal étant supérieur au seuil déclencheur, l'estimation a été revue à la baisse.

Cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 0,85 fois le potentiel fiscal moyen par habitant. Le potentiel fiscal est égal à la somme que produirait les taxes si on appliquait aux bases communales les taux moyens nationaux d'imposition de ces taxes.

● La Dotation de solidarité rurale augmente de 4k€.

● Augmentation des aides CAF, grâce à la négociation du directeur concernant la réévaluation de son temps de travail affecté aux activités périscolaires subventionnées par la CAF.

## 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Une évaluation en légère hausse grâce au mécanisme de révision des loyers au mois de mars (garage et la poste).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR 2024	BP 2025	RAR 24+ BP 25
1641 Capital des emprunts en cours		68 000,00	68 000,00
1323 Remboursement de l'aide CAF			
16878 Remboursement du prêt CAF			
21561 matériel roulant	26 200,00	10 000,00	36 200,00
21831 Informatique	8 000,00	8 000,00	16 000,00
2111 Achat terrains (préemption en cours)	21 970,00		21 970,00
20422 Subv d'équipement (patrimoine)	6 100,00		6 100,00
2188 Autres matériels	5 000,00	20 000,00	25 000,00
2041512 Fonds de concours		24 175,00	24 175,00
<b>Total des crédits au 2313</b>	<b>2 090 000,00</b>	<b>1 018 729,90</b>	<b>3 108 729,90</b>
<i>restaurant scolaire</i>	<i>1 660 000,00</i>		<i>1 660 000,00</i>
<i>Cimetière</i>	<i>87 000,00</i>		<i>87 000,00</i>
<i>ALSH</i>	<i>300 000,00</i>	<i>726 000,00</i>	<i>1 026 000,00</i>
<i>Salle de matricité</i>	<i>43 000,00</i>		<i>43 000,00</i>
<i>salle des aînés</i>		<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>
<i>Arènes</i>		<i>20 000,00</i>	
<i>Autres travaux</i>		<i>222 729,90</i>	<i>222 729,90</i>
198-040 Neutralisation des amort ACI		24 175,00	24 175,00
198-040 Neutralisation des amort sub patrimoine		788,00	788,00
198-040 Neutralisation des amort fond de concours		187 345,83	187 345,83
041-2313 Avance sur travaux		30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 157 270,00</b>	<b>1 391 213,73</b>	<b>3 548 483,73</b>

## LES DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre à 3 548 483.73€.

Sont prévus :

### Côté matériel :

- La provision de 10K€ pour le remplacement du camion...
- Des crédits pour remplacer les 4 postes informatique qui ne passent pas Windows 11
- Une ligne de 20K€ pour l'achat du mobilier de la cantine. On équipe en neuf les tables et chaises pour les enfants. Sur toutes les autres salles le mobilier sera récupéré.

### Coté travaux :

**Restaurant scolaire et cimetière** : Les crédits inscrits en reste à réaliser sont suffisants pour achever les travaux du restaurant scolaire et du cimetière.

**L'ALSH** : 300k€ étaient déjà provisionnés, il convient de compléter les crédits.

## Le plan de financement de l'ALSH

### ALSH avec la salle ado

COÛT ESTIMATIF	HT	TTC
TRAVAUX	700 000	840 000
HONORAIRES MO	104 300	125 160
Autres études CT CSPS ....	17 500	21 000
Prov aménagement des abords piétonnier	33 333	40 000
<b>TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES</b>	<b>855 133</b>	<b>1 026 160</b>

PLAN DE FINANCEMENT		% sur le HT
DETR	121 440	
CG	60 000	
CAF	108 500	
CAF prêt à taux zéro	31 500	
Metropole FEC		
Complément DETR		
<b>Total des subventions</b>	<b>321 440</b>	38
Part communale	533 693	62
<b>TOTAL HT :</b>	<b>855 133</b>	100

**Salle des aînés :** Suite au déplacement de la banque alimentaire, il est projeté d'agrandir la salle des aînés et de conserver/aménager un espace de stockage pour le comité des fêtes.

**Arènes :** Une provision de 20k€ est inscrite. En effet des travaux de sécurisation sont à prévoir. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région. Le budget des travaux sera affiné en fonction des financements obtenus.

**Autres travaux :** Travaux non affectés.

**Travaux voirie :** Ils n'apparaissent pas au budget. Pour info : Les ACI que nous versons chaque année à la métropole alimente un « budget voirie » géré par le pôle.

Celui-ci permet cette année, sans que l'on ait à voter un fond de concours supplémentaire, de réaliser les travaux suivants :

- La rue de la liberté et les trottoirs de l'avenue de Montpellier.
- Les travaux liés au PUP clair soleil (trottoir de la rue clair soleil, traverse de clair soleil, le plateau piétonnier sur l'avenue de Montpellier, fossé et piétonnier sur l'avenue de Beaulieu...).
- La réfection de certaines rues abimées (chemin St Léonard), ainsi que de certains chemins ruraux.

## LES RECETTES

RECETTES	RAR 2024	BP 2025	RAR 24+ BP 25
021 Virement de la section de fonction.		112 106,58	112 106,58
1068 Excédent du résult fonction. 2024		170 000,00	170 000,00
Excédent de la section d'investissement 2023		1 275 790,83	1 275 790,83
10222 FCTVA (CA 2024) au taux de 14,85%		233 804,49	233 804,49
10223 Taxe d'aménagement		5 000,00	5 000,00
- FAIC 2021 cimetièrè	25 598,00		25 598,00
- Cantine T1+ T2	151 410,00		151 410,00
- Plan des arènes FAIC 2023	80 000,00		80 000,00
- FAIC 2024 cimetièrè	60 000,00		60 000,00
1321 DETR cimetièrè	41 860,00		41 860,00
1321 Subv cantine DETR + DSIL	384 815,00		384 815,00
Subv Région	300 000,00		300 000,00
Subv Région plan des arènes (imperméabilisation)	50 000,00		50 000,00
Subv cantine 3M	109 120,00		109 120,00
Subv ALSH DETR		121 440,00	121 440,00
Subv ALSH CAF		108 500,00	108 500,00
Subv C Départ		60 000,00	60 000,00
1343 Participation PUP GGL		16 730,00	16 730,00
28046-040 Ecriture amort ACI		24 175,00	24 175,00
280422-040 Amortissement subv patrimoine		788,00	788,00
28041512-040 Régul amort fond de concours		187 345,83	187 345,83
041-238 Avance sur travaux		30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 202 803,00</b>	<b>2 345 680,73</b>	<b>3 548 483,73</b>

Les principales recettes sont :

- **Le résultat de fonctionnement de 2024** s'élève à 254 830.20€, il est décidé de conserver ce résultat pour 84k€ en fonctionnement et de descendre en investissement la somme de 170k€ au compte 1068.
- **La reprise de l'excédent d'investissement de 2024** est de 1 275 790.83€.
- **Le Fond de Compensation de la TVA**
- **Les subventions**

De nombreuses subventions sont inscrites, des acomptes ont été demandés sur les dossiers de la cantine et cimetièrè.

Sont demandés mais pas encore attribués sur :

- Le club Ados : un complément demandé à l'état (DETR), à la Métropole et à la CAF
- Les arènes une subvention à la Région sur quelques réfections aux arènes (en cours)

- **Les participations de l'aménageur sur le PUP GGL** : Il est prévu le versement d'un premier acompte de 16.7k€ au dépôt de la déclaration d'ouverture du chantier. Il restera à encaisser 16.7k€.